

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 04061

Numéro SIREN : 820 110 120

Nom ou dénomination : A.M.C.I BATIMENT

Ce dépôt a été enregistré le 11/08/2021 sous le numéro de dépôt 45922

①

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2016

GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRENéant ☐ *

11 AOUT 2021

DEPOT N° 45922

Désignation de l'entreprise AMCI BATIMENT

Adresse de l'entreprise 52 Rue Gounod 92210 SAINT CLOUD

SIREN

8 2 0 1 1 0 1 2 0

Durée de l'exercice en nombre de mois*

1 2

Durée de l'exercice précédent*

0

Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 1 8

ACTIF

		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010	012	
	{ Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *	028	030	5 741
	Immobilisations financières * (1)	040	042	2 082
	Total I (5)	044	048	7 823
ACTIF CIRCULANT	STOCKS			
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
	Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés *	068	070	42 250
	{ Autres* (3)	072	074	
	Valeurs mobilières de placement	080	082	
	Disponibilités	084	086	17 359
	Charges constatées d'avance*	092	094	
	Total II	096	098	59 609
	Total général (I + II)	110	112	67 432

PASSIF

		Exercice N 1	NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	1 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	100
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	26 156
	Résultat de l'exercice	136	24 556
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	51 812
	Provisions pour risques et charges	154	
	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	8 395
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	7 225
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	15 620
	Total général (I + II + III)	180	67 432
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an 193	(4) Dont dettes à plus d'un an 195	
	(2) Dont créances à plus d'un an 197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice* 182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs 199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice* 184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

A.M.C.I Bâtiment

52, rue Gounod - 92210 Saint-Cloud

Siret 820 110 120 RCS de Nanterre

APE 420A

Désignation de l'entreprise		AMCI BATIMENT		Néant ☐				
A — RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR	018	Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 8		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209		210 315 690		
	Production vendue	{ biens services*	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
				217		218		
				Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée*					224		
	Subventions d'exploitation reçues					226		
	Autres produits					230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	315 690			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stock (marchandises)*					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238 69 293		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier..... - immobilier :					242 169 615		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243		244 1 612		
	Rémunérations du personnel*					250 36 000		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252 8 280		
	Dotations aux amortissements*					254 2 000		
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262		
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260					
Total des charges d'exploitation (II)				264	286 800			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	28 890			
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294				
Produits exceptionnels (IV)	290		Charges exceptionnelles (VI)	300				
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	4 334			
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	24 556			
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	24 556	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	4 334			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997				
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138			
	Dont divers	ZPA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer		344	
		Créance due au report en arrière du déficit			346			
		Dédution exceptionnelle (Art 39 decies)			655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col.1 Déficit col. 2	352 28 890	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356				
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col.1 Déficit col. 2	370 28 890	372		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : AMCI BATIMENT

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valcur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	10 000	472		474	10 000	476	10 000	
	Immobilisations financières	480	2 082	482		484	2 082	486	2 082	
TOTAL		490	12 082	492		494	12 082	496	12 082	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	2 259	562	2 000	564		566	4 259
TOTAL		570	2 259	572	2 000	574		576	4 259

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
					Court terme*	Long terme			
						19% ⑥	15% ou 16% ⑦	0% ⑧	
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧		
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19% (1)				579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).					591				
TOTAL					596	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : AMCI BATIMENT

Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	600	634	636
	Sur stocks et en cours	640	630	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	642	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	652	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Exercice ouvert le : 01012018		et clos le : 31122018		Durée en nombre de mois : 1 2		Néant ☐ *	
I - Production de l'entreprise							
Ventes de marchandises				108	315 690		
Production vendue - Biens				109			
Production vendue - Services				141			
Production stockée				111			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143			
Subventions d'exploitation reçues				113			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun				115			
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				118			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante				119			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153			
TOTAL 1				144	315 690		
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers							
Achats de marchandises (droits de douane compris)				121			
Variation de stocks (marchandises)				122			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)				123	69 293		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)				145			
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances				125	169 615		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun				148			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante				150			
Taxes sur le C.A. autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.				133			
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135			
TOTAL 2				152	238 908		
III - Valeur ajoutée produite							
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2				137	76 782		
IV - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)				117	76 782		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n°1330-CVAE-SD).							
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)				020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE				022			
Période de référence				024	du	160	au
Date de cessation				186			
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs							
Effectifs moyens du personnel * :				376			
dont apprentis				657			
dont handicapés				651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT-SD.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8

SIREN 8 2 0 1 1 0 1 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AMCI BATIMENT

ADRESSE (voie) 52 Rue Gounod

CODE POSTAL 92210

VILLE SAINT CLOUD

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique GODHINO SILVA Prénom(s) Léonie

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date 23041992 N° Département 92 Commune SEVRES Pays FR

Adresse : N° 78 Voie Rue du Colonel Rochebrune

Code Postal 92380 Commune GARCHES Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

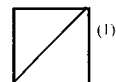
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2016

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8

SIREN 8 2 0 1 1 0 1 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AMCI BATIMENT

ADRESSE (voie) 52 Rue Gounod

CODE POSTAL 92210

VILLE SAINT CLOUD

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.


 Liberté • Égalité • Fraternité
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01012018	et clos le 31122018	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
AMCI BATIMENT 52 Rue Gounod 92210 SAINT CLOUD France	52 Rue Gounod 92210 SAINT CLOUD
SIRET 82011012000012	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :
SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Batiment	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
--------------------	----------	--	--------------------------

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %		Bénéfice imposable à 15 %	28 890	Déficit	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%		PV à long terme imposables à 19%	
	PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
			PV exonérées (art. 238 quindecies)			

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zone franche urbaine	☐	Pôle de compétitivité	☐
Entreprise nouvelle art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

 Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0.2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

 Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 16042020 Lieu :
	Qualité :
	Nom du signataire :

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD

Si déposé néant, cochez la case : ☐ (2016)

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES								
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e				
				f				
				g				
				h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j				
Montant des revenus répartis				Total (a à h)				
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
	1	2	3	4	Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8
H DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION								
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice				
				MVLT restant à reporter				

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2016

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

Désignation de l'entreprise <u>AMCI BATIMENT</u>				Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise <u>52 Rue Gounod 92210 SAINT CLOUD</u>						
SIREN <u>8 2 0 1 1 0 1 2 0</u>						
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>12</u>				Durée de l'exercice précédent* <u>0</u>		
				Exercice N clos le <u>31/12/2016</u>		
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
ACTIF						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles {	Fonds commercial *	010	012		
		Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *		028	10 000	030	4 259
	Immobilisations financières * (1)		040	2 082	042	2 082
	Total I (5)		044	12 082	048	4 259
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2) {	Clients et comptes rattachés *	068	42 250	070	42 250
		Autres* (3)	072		074	
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084	17 359	086	17 359
	Charges constatées d'avance*		092	094		
Total II		096	59 609	098	59 609	
Total général (I + II)		110	71 691	112	4 259	
PASSIF				Exercice N NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	1 000	
	Écarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126	100	
	Réserves réglementées*			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>131</u>)			132		
	Report à nouveau			134	26 156	
	Résultat de l'exercice			136	24 556	
	Provisions réglementées			140		
	Total I			142	51 812	
Provisions pour risques et charges			Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166	8 395	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <u>169</u>)			172	7 225	
	Produits constatés d'avance			174		
Total III			176	15 620		
Total général (I + II + III)			180	67 432		
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

A.M.C.I Batiment52, rue Gounod - 92210 Saint-Cloud
Siret 820 110 120 RCS de Nanterre
APE 4120A

Désignation de l'entreprise		AMCI BATIMENT		Néant ☐		
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		
		Exercice N clos le		3 1 1 2 2 0 1 8		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209	210	315	690	
	Production vendue { biens services* } dont export et livraisons intracommunautaires	215	214			
		217	218			
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)		222			
	Production immobilisée*		224			
	Subventions d'exploitation reçues		226			
	Autres produits		230			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	315 690	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)		234			
	Variation de stock (marchandises)*		236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238	69	293	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	169	615	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)	243	244	1	612	
	Rémunérations du personnel*		250	36	000	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	8	280	
	Dotations aux amortissements*		254	2	000	
	Dotations aux provisions		256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259 260	262			
Total des charges d'exploitation (II)				264	286 800	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	28 890	
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294		
Produits exceptionnels (IV)	290		Charges exceptionnelles (VI)	300		
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	4 334	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	24 556	
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col. 2		312	24 556	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318				
	Provisions non déductibles*	322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324	4	334		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	997				
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989	
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138	
	Dont divers { ZFA (44. quaterdecies) Créance due au report en arrière du déficit Déduction exceptionnelle (Art 39 decies) }	345		Investissements outre-mer	344	350
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352 28 890 354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356				
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370 28 890 372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - RÉINTÉGRATIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise AMCI BATIMENT

[illegible]

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - DÉDUCTIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise AMCI BATIMENT

[illegible]

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Sage

Désignation de l'entreprise : AMCI BATIMENT										Néant ☐ *		
I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles			Fonds commercial		400		402		404		406	
			Autres		410		412		414		416	
Immobilisations corporelles	Terrains		420		422		424		426			
	Constructions		430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels		440		442		444		446			
	Installations générales, agencements divers		450		452		454		456			
	Matériel de transport		460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles		470	10 000	472		474	10 000	476			
Immobilisations financières			480	2 082	482		484	2 082	486			
TOTAL			490	12 082	492		494	12 082	496			
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												
Immobilisations incorporelles			500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains		510		512		514		516			
	Constructions		520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546			
	Matériel de transport		550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles		560	2 259	562	2 000	564		566	4 259		
TOTAL			570	2 259	572	2 000	574		576	4 259		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5							
	6	7	8	9	10							
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
	①	②	③	④	Court terme* ⑤	Long terme						
						19% ⑥	15% ou 16% ⑦	0% ⑧				
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19% ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595				
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591					
TOTAL					596	585	597	599				

© * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : <u>AMCI BATIMENT</u>								Néant ☐ *																																																																																																															
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																							
A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice																																																																																																														
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																																															
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																																																																																																															
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616																																																																																																															
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																																																																																																															
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		600		634		636																																																																																																															
	Sur stocks et en cours	640		630		644		646																																																																																																															
	Sur clients et comptes rattachés	650		642		654		656																																																																																																															
	Autres provisions pour dépréciation	660		652		664		666																																																																																																															
TOTAL		680		682		684		686																																																																																																															
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="5">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="5">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td></td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td>1</td> <td colspan="4">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td>2</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td>3</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td>4</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td>5</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td>6</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td>7</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td colspan="5">Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> </tr> <tr> <td colspan="5"></td> <td colspan="5">780</td> </tr> </table>										B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)						Dotations		Reprises							Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				Terrains	710		715		2					Constructions	720		725		3					Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4					Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5					Matériel de transport	750		755		6					Autres immobilisations corporelles	760		765		7					TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD										780				
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																		
	Dotations		Reprises																																																																																																																				
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																	
Terrains	710		715		2																																																																																																																		
Constructions	720		725		3																																																																																																																		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4																																																																																																																		
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5																																																																																																																		
Matériel de transport	750		755		6																																																																																																																		
Autres immobilisations corporelles	760		765		7																																																																																																																		
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD																																																																																																																		
					780																																																																																																																		
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																																																		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995																																																																																																																	
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996																																																																																																																	
Déficits reportables		984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA																																																																																																																			
Déficits de l'exercice		860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129																																																																																																																	
Total des déficits restant à reporter		870		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)		800	☐																																																																																																																
VI DIVERS																																																																																																																							
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381																																																																																																																	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *						380																																																																																																																	
N° du centre de gestion agréé						388																																																																																																																	
Montant de la TVA collectée						374																																																																																																																	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378																																																																																																																	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399																																																																																																																	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Exercice ouvert le : 01012018		et clos le : 31122018		Durée en nombre de mois		1 2		Néant ☐ *	
I - Production de l'entreprise									
Ventes de marchandises						108	315 690		
Production vendue - Biens						109			
Production vendue - Services						141			
Production stockée						111			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation						143			
Subventions d'exploitation reçues						113			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun						115			
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée						116			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés						118			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante						119			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation						153			
TOTAL 1						144	315 690		
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers									
Achats de marchandises (droits de douane compris)						121			
Variation de stocks (marchandises)						122			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)						123	69 293		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)						145			
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances						125	169 615		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois						146			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée						128			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun						148			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante						150			
Taxes sur le C.A. autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.						133			
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois						135			
TOTAL 2						152	238 908		
III - Valeur ajoutée produite									
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2						137	76 782		
IV - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises									
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)						117	76 782		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n°1330-CVAE-SD).									
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case) 020									
Chiffre d'affaires de référence CVAE						022			
Période de référence						024	du	160	au
Date de cessation						186			
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs									
Effectifs moyens du personnel * :						376			
dont apprentis						657			
dont handicapés						651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale						861			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT-SD.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8

SIREN 8 2 0 1 1 0 1 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AMCI BATIMENT

ADRESSE (voie) 52 Rue Gounod

CODE POSTAL 92210

VILLE SAINT CLOUD

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique GODHINO SILVA Prénom(s) Léonie
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date 23041992 N° Département 92 Commune SEVRES Pays FR
 Adresse : N° 78 Voie Rue du Colonel Rochebrune
 Code Postal 92380 Commune GARCHES Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

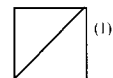
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2016

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8

SIREN 8 2 0 1 1 0 1 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AMCI BATIMENT

ADRESSE (voie) 52 Rue Gounod

CODE POSTAL 92210

VILLE SAINT CLOUD

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.



IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01012018 et clos le 31122018 Régime simplifié d'imposition ☒ X

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Régime réel normal

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
AMCI BATIMENT 52 Rue Gounod 92210 SAINT CLOUD France	52 Rue Gounod 92210 SAINT CLOUD
SIRET 82011012000012	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Batiment Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33 1/3 % 28 890 Bénéfice imposable à 15 % Déficit

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%
 PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zone franche urbaine ☐ Pôle de compétitivité ☐
 Entreprise nouvelle art. 44 septies ☐ Zone franche d'activité art. 44 quaterdecies ☐ Autres dispositifs ☐ Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐
 Société d'investissement immobilier cotée ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater V dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt.
 2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0.2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 16042020 Lieu : Qualité : Nom du signataire :

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD

Si déposé néant, cochez la case ☐ (2016)

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES							
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e			
				f			
				g			
				h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j			
Montant des revenus répartis				Total (a à h)			
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) :		Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
- SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :			
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires
							Remboursements
H DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION							
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
				MVLT imputée sur les PVL de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice			
				MVLT restant à reporter			

SASU AMCI BATIMENT
SASU au capital de 1000 Euros
Siège social : 52 Rue Gounod 92210 SAINT CLOUD
SIRET :820 110 120 000 12

RAPPORT DE GESTION
Assemblée générale ordinaire annuelle du 03 Juin 2019
(exercice clos le 31 Décembre 2018)

Madame, Messieurs,

Nous vous avons réunis aujourd'hui en assemblée générale ordinaire annuelle, afin de soumettre à votre approbation, après lecture de notre rapport portant sur la situation de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 , les comptes annuels dudit exercice.

Au cours de l'exercice susmentionné, la société a généré un chiffre d'affaires de 315 690 Euros et un résultat de 24 556 Euros.

➤ .

Nous vous précisons, en outre, qu'aucune dépense visée par l'article 39-4 du Code général des impôts n'est incluse dans les comptes qui vous sont présentés.

Nous vous demanderons également de donner quitus de sa gestion à votre gérant.

Souhaitant que toutes ces propositions emportent votre agrément, nous vous invitons à voter les résolutions correspondantes.

LA PRESIDENCE


A.M.C.I Bâtiment
52, rue Gounod - 92210 Saint-Cloud
Siret 820 110 120 RCS de Nanterre
APE 4120A

SASU AMCI BATIMENT
SASU au capital de 1000 Euros
Siège social : 52 Rue Gounod 92210 SAINT CLOUD
SIRET :820 110 120 000 12

RAPPORT DE GESTION
Assemblée générale ordinaire annuelle du 03 Juin 2019
(exercice clos le 31 Décembre 2018)

Madame, Messieurs,

Nous vous avons réunis aujourd'hui en assemblée générale ordinaire annuelle, afin de soumettre à votre approbation, après lecture de notre rapport portant sur la situation de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, les comptes annuels dudit exercice.

Au cours de l'exercice susmentionné, la société a généré un chiffre d'affaires de 315 690 Euros et un résultat de 24 556 Euros.

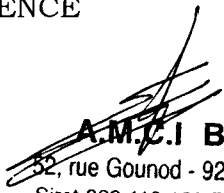
➤ .

Nous vous précisons, en outre, qu'aucune dépense visée par l'article 39-4 du Code général des impôts n'est incluse dans les comptes qui vous sont présentés.

Nous vous demanderons également de donner quitus de sa gestion à votre gérant.

Souhaitant que toutes ces propositions emportent votre agrément, nous vous invitons à voter les résolutions correspondantes.

LA PRESIDENCE


A.M.C.I Bâtiment
52, rue Gounod - 92210 Saint-Cloud
Siret 820 110 120 RCS de Nanterre
APE 4120A

SASU AMCI BATIMENT
SASU au capital de 1000 Euros
Siège social : 52 Rue Gounod 92210 SAINT CLOUD
SIRET :820 110 120 000 12

PROCES-VERBAL

de l'Assemblée Générale Ordinaire

du 03Juin 2019

L'an deux mille Dix Neuf le 03 juin à dix-huit heures trente, l'associé unique de la société s'est réuni au siège social en assemblée générale ordinaire sur convocation du gérant.

L'assemblée est présidée par Madame GODHINO SILVA Léonie en qualité de Présidente .

La présidente constate que tous les associés sont présents,;

Madame la Présidente déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Madame la Présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- examen des comptes de l'exercice clos le 31.12.2018 et quitus à la gérance
- Affectation du résultat
- conventions de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966;

Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, Madame la Présidente ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture du rapport de gérance relatif à l'activité de la société et après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31.12.2018 l'assemblée générale approuve lesdits documents tels qu'ils lui ont été présentés.

Dès lors, quitus de sa gestion est donnée à la Présidente pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat Bénéficiaire de 24 556 Euros en report à nouveau

Report à nouveau +24 556 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

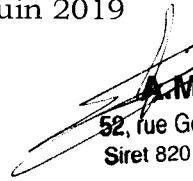
Après lecture du rapport de la gérance, l'assemblée prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix neuf heure.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la gérance et les associés présents ou représentés.

Fait à Saint cloud, le 03Juin 2019


A.M.C.I Bâtiment
52, rue Gounod - 92210 Saint-Cloud
Siret 820 110 120 RCS de Nanterre
APE 4120A

SASU AMCI BATIMENT
SASU au capital de 1000 Euros
Siège social : 52 Rue Gounod 92210 SAINT CLOUD
SIRET :820 110 120 000 12

PROCES-VERBAL
de l'Assemblée Générale Ordinaire
du 03Juin 2019

L'an deux mille Dix Neuf le 03 juin à dix-huit heures trente, l'associé unique de la société s'est réuni au siège social en assemblée générale ordinaire sur convocation du gérant.

L'assemblée est présidée par Madame GODHINO SILVA Léonie en qualité de Présidente .

La présidente constate que tous les associés sont présents,:

Madame la Présidente déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Madame la Présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- examen des comptes de l'exercice clos le 31.12.2018 et quitus à la gérance
- Affectation du résultat
- conventions de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966;

Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, Madame la Présidente ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

**PREMIERE RESOLUTION **

Après lecture du rapport de gérance relatif à l'activité de la société et après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31.12.2018 l'assemblée générale approuve lesdits documents tels qu'ils lui ont été présentés.

Dès lors, quitus de sa gestion est donnée à la Présidente pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat Bénéficiaire de 24 556 Euros en report à nouveau

Report à nouveau +24 556 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport de la gérance, l'assemblée prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix neuf heure.
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la gérance et les associés présents ou représentés.

Fait à Saint cloud, le 03Juin 2019



A.M.C.I Bâtiment
52, rue Gounod - 92210 Saint-Cloud
Siret 820 110 120 RCS de Nanterre
APE 4120A

AMCI BATIMENT

ENTREPRISE GENERAL DE BATIMENT
1 Rue Royale
92210 SAINT CLOUD

Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre
4 rue Pablo Neruda
3^e étage
92020 Nanterre Cedex

Fait à : Saint-Cloud Le : 27/07/2021

Mesdames, Messieurs

Par la présente, veuillez trouver ci-joint les comptes de la société sur l'année 2018.

- Bilan simplifié 2018 (2 exemplaires)
- Procès-Verbal 2018 (2exemplaires)
- Rapport de Gestion 2018 (2exemplaires)

Ci-joint un Chèque d'un montant de 45.20 euros, montant des frais pour l'enregistrement pour l'année 2018.

Bien cordialement,

A.M.C.I Bâtiment
52, rue Gounod - 92210 Saint-Cloud
Siret 820 110 120 RCS de Nanterre
APE 4120A

